

Ce petit guide  
du covoiturage  
vous est offert  
par le  
**GRANDLYON**

Vous êtes les acteurs  
du covoiturage !

Pensez à faire passer  
ce guide autour de vous,

Contactez-nous pour nous donner  
vos suggestions et vos remarques !

Le site Internet de covoiturage sera amélioré  
constamment pour être au plus proche  
de vos attentes.

Votre entreprise ne participe pas  
encore au projet covoiturage ?  
N'hésitez pas à nous contacter.

Nous envoyons gratuitement les supports de  
communication aux entreprises qui souhaitent  
encourager le covoiturage.

**GRANDLYON**

RhôneAlpes  
Région



Le projet "covoiturage pour les entreprises du Grand  
Lyon" est cofinancé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le Fonds  
Européen de Développement Régional.



# Stop aux bouchons!

**Je covoiture une fois par semaine car  
10% de voitures en moins, c'est 0 bouchon.**

# Faites des économies!

**Je covoiture 3 fois par semaine  
donc j'économise 1000 euros par an.**

(moyenne selon calculatrice ADEME)

# Moins de CO2!

**Je covoiture 2 fois par semaine,  
j'économise 500 kg de CO2 par an.**

C'EST SIMPLE ET PRATIQUE !

[www.covoiturage-grandlyon.com](http://www.covoiturage-grandlyon.com)

**N° Indigo 0 820 222 006**

0.09 € TTC/mn

Gratuit,  
simple,  
pratique,  
économique et  
écologique



# le Petit Guide DU COVOITURAGE

[www.covoiturage-grandlyon.com](http://www.covoiturage-grandlyon.com)

**N° Indigo 0 820 222 006**

0.09 € TTC/mn

**CoViturage**  
GRANDLYON

# Le covoiturage domicile-travail, c'est simple, écologique et économique

## Covoiturer une fois par semaine : un petit geste pour de grands changements !

10% de voitures en moins sur la route, c'est une circulation bien plus fluide, et moins de problèmes de stationnement !

Rencontrer de nouvelles personnes et s'entraider, ce sont aussi les valeurs du covoiturage.

... en covoiturant 2 fois par semaine, je peux éviter le rejet de 500 kg de CO2 par an !

## Liberté et flexibilité

Je m'inscris sur le site pour connaître les possibilités : cela ne m'engage à rien ! Je peux annuler mon inscription en un clic.

J'essaie une première fois un jour où je suis peu contraint.

Je suis libre d'augmenter ou de réduire la fréquence du covoiturage, il suffit de bien communiquer avec mon covoitureur !

Le covoiturage c'est quand je veux et avec qui je veux !

### Mon premier covoiturage

Je définis avec mon covoitureur le prix du trajet à partager, les points de départ et de dépose, l'heure de départ et de retour,

Je le rencontre pour un premier essai,

Je suis libre de continuer un ou plusieurs jours par semaine si tout se passe bien !

### Parole de covoitureur

Je me suis retrouvé sans moyen de locomotion pour aller au travail suite à un accrochage avec ma voiture. Grâce à ce site j'ai trouvé deux personnes qui ont pu m'emmener le temps que je récupère ma voiture. Et finalement, nous continuons à covoiturer ensemble. Merci.

François D. - 34 ans

## Je participe, c'est facile !

### ÉTAPE 1

Je m'inscris sur le site Internet de covoiturage ou par téléphone,

Le site me présente en priorité les voisins qui font le même trajet que moi aux mêmes horaires.

### ÉTAPE 2

Je prends contact avec les covoitureurs qui me sont présentés sur la carte,



### ÉTAPE 3

Je covoiture une première fois.

Je reçois un email ou un SMS dès qu'un covoitureur s'inscrit sur un trajet identique au mien.

## Un doute, une question ?

Contactez-nous sur le site Internet ou par téléphone.

[www.covoiturage-grandlyon.com](http://www.covoiturage-grandlyon.com)

N° Indigo 0 820 222 006

0.09 € TTC/mn

### CONFIDENTIALITÉ

L'inscription à la plateforme de covoiturage est strictement confidentielle et anonyme. En aucun cas vos noms et coordonnées ne seront communiqués, ni à votre entreprise, ni pour un quelconque démarchage commercial.

### L'ASSURANCE

Toutes les personnes transportées sont couvertes par la garantie obligatoire de responsabilité civile en cas d'accident. Nous conseillons toutefois aux salariés qui covoiturent régulièrement de signaler le covoiturage auprès de leur assurance.

### LES IMPÔTS

Si vous êtes soumis à la déduction forfaitaire, vous n'avez rien à déclarer. Dans le cas de la déclaration des frais réels, le conducteur doit déduire les sommes qu'il perçoit du passager. En revanche, le passager ne peut pas déduire ou déclarer les sommes qu'il a versées.

### RESPONSABILITÉS

La responsabilité de votre entreprise ne peut être engagée en cas de problème survenant lors d'un covoiturage (conflit, non présentation du covoitureur). Le rôle du site Internet est de mettre en relation les salariés, qui sont eux-mêmes responsables du bon déroulement du covoiturage.

